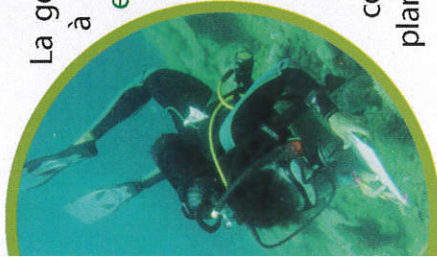


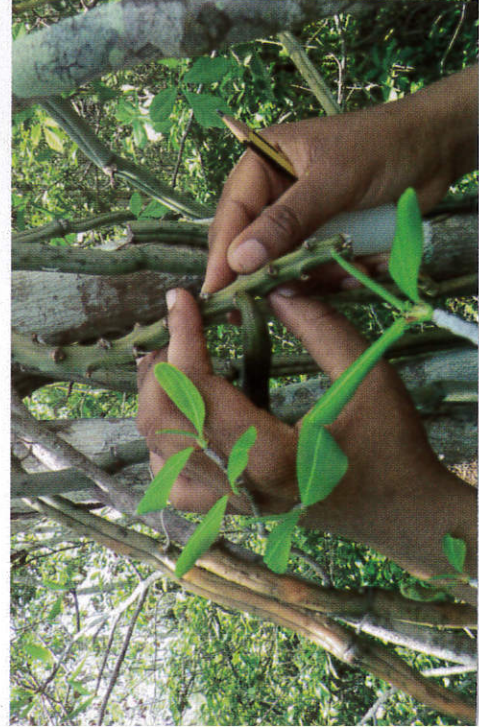
# La gestion de la réserve



La gestion de la réserve est confiée à l'association des Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte.

Une équipe de trois agents assure les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic complet du site et rédaction d'un plan de gestion tous les 5 ans.
- Suivi de l'évolution du patrimoine naturel par des études régulières.
- Entretien du site : signalétique, balisage, bouées d'amarrage, ramassage des déchets...
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (rats noirs, choca vert...).
- Sensibilisation tous publics sur site ou en extérieur.
- Surveillance du site et de la bonne application de la réglementation.



# Réglementation



L'accès à la réserve naturelle est libre, des mouillages étant disponibles pour les bateaux.

Néanmoins, afin de préserver ce patrimoine naturel, merci de respecter la réglementation :

Sur l'ensemble de la réserve, il est **interdit** :



D'abandonner tous déchets (y compris les restes de repas car ils favorisent la prolifération des rats).

Sur la partie marine, il est **interdit** :



De jeter l'ancre et de s'amarrer aux bouées jaunes de balisage qui ne sont pas adaptées à cela (DANGER). La réserve met à disposition des usagers les bouées d'amarrage oranges.



De pêcher, sauf à la ligne à main depuis une embarcation sans moteur.



De pratiquer tout forme de pêche sous-marine (avec fusil harpon ou non).



De récolter quoi que ce soit : coraux, coquillages, crabes, escargots, squelettes...



De pratiquer le ski nautique et le wake-board.



De naviguer à plus de 5 noeuds. De pratiquer le scooter des mers.

Sur la partie terrestre, il est **interdit** :



D'allumer des feux (même dans un barbecue).



De cueillir des plantes ou des parties de végétaux.



De pratiquer toute forme de chasse ou de porter atteinte aux animaux.



De camper ou de bivouaquer.



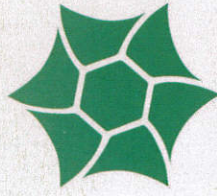
D'introduire des animaux (chiens, chats...).

Il est enfin **interdit** :

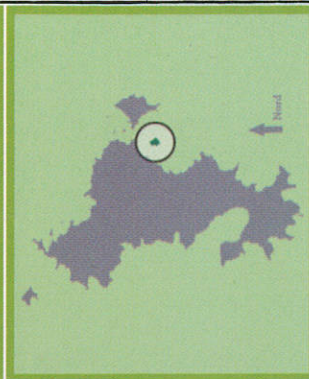
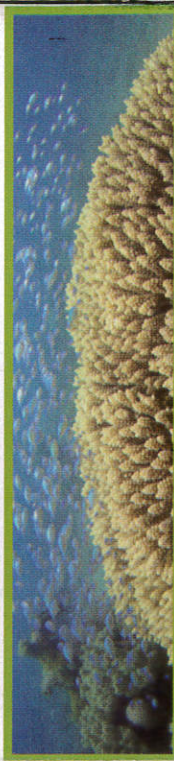


D'utiliser à des fins commerciales ou publications (même de façon indirecte) la réserve, son nom ou son logo.

Il est préférable de découvrir le site encadré par un personnel compétent. Contactez la Réserve.



## Réserve Naturelle ÎLOT M'BOUZI



Naturalistes, environnement et patrimoine de  
Mayotte  
Gestionnaire  
10, rue mamawé - BP 1391 - 97600 Mamoudzou  
Téléphone : 0269 63 04 81  
Mél : [conservateur@naturmay.org](mailto:conservateur@naturmay.org)  
[www.reserves-naturelles.org/flot-mbouzi](http://www.reserves-naturelles.org/flot-mbouzi)  
Réserve Naturelle de l'Îlot M'Bouzi (Mayotte)



# La réserve

## Un espace naturel protégé

La Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi a été créée par décret ministériel le 26 janvier 2007. Elle est placée sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, qui finance sa gestion.

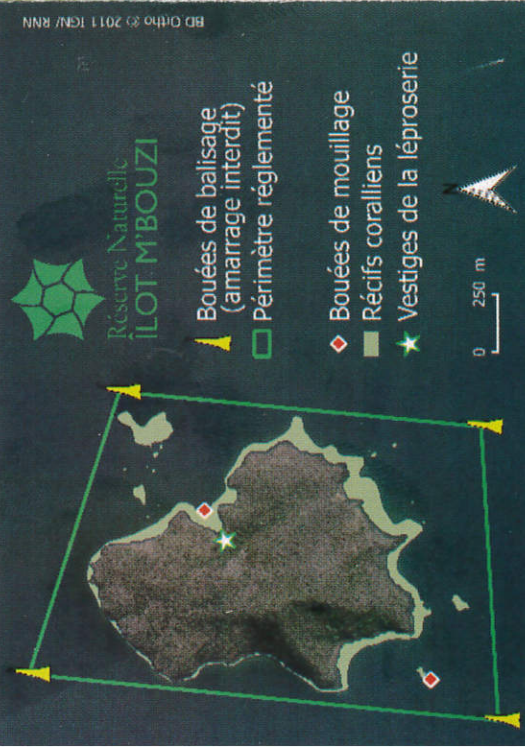
Parmi les 340 réserves naturelles de France, c'est l'une des rares à posséder **une partie terrestre** (82 Ha) et **une partie marine**. Elle est délimitée par 4 balises jaunes.\*

Située à proximité des deux plus grands complexes urbains de Mayotte, elle représente un **enjeu paysager et écologique majeur** pour cette partie du lagon.

Elle joue également le **rôle de sentinelle** dans un contexte où les pressions sur l'environnement sont multiples (pollution des eaux, déchets, envasement...).

Photo : Foudi des Comores

\* Arrêté préfectoral 2007-105



# Le patrimoine naturel

## Partie terrestre

Le principal enjeu de la réserve est sa **forêt sèche endémique à Ebène des Comores**. Ce type de forêt est en voie de disparition.

● On y trouve 15 espèces végétales remarquables. Certaines n'existent qu'à Mayotte, d'autres n'ont été identifiées que sur l'îlot.

● Une faune riche et variée est présente sur la réserve (roussettes, lézards, lémuriniens, etc.).

● Le Foudi des Comores, oiseau emblématique en déclin à Mayotte, y niche ainsi que le Paille-en-queue.



Vanille de Humblot



Paille en queue

Les menaces sur terre :

- les feux,
- le défrichement,
- le ramassage des plantes et de fruits,
- la coupe de bois,
- le braconnage sur la faune.

## Partie marine

La partie marine abrite des écosystèmes sous-marins caractéristiques de cette partie du lagon :

● Grottes et surplombs qui hébergent des espèces de pénombre comme les coraux noirs.

● Peuplements coralliens mixtes de coraux durs et coraux mous.

● Eponges barrières et pinaciers coralliens exceptionnels.

La réserve est fréquentée par des espèces remarquables de la faune marine comme le **dauphin tursiops et la tortue imbrriquée**.



Antipathaire (corail noir)



Tortue imbrriquée

Les menaces en mer :

- la pollution et l'envasement,
- le rejet des déchets en tous genres,
- l'ancrage des bateaux sur les coraux,
- le braconnage en pêche sous-marine.

## Le patrimoine culturel

Outre ses richesses naturelles, la réserve de l'îlot M'Bouzi se veut la gardienne d'un **patrimoine culturel riche et complexe**.

Situé au nord-est, au cœur d'une forêt à Baobabs, le **site de l'ancienne léproserie**, cristallise l'histoire de l'occupation humaine de l'îlot. On y trouve notamment les traces de lazaret, quais d'embarquement, digue, terrasses, four creusé dans la roche...

Ces vestiges représentent ainsi un enjeu stratégique pour la gestion et la mise en valeur du patrimoine de la RNN de l'îlot M'Bouzi.

